

21 janvier 2009

■ Orientation professionnelle des jeunes : l'artisanat propose de très nombreuses formations à des métiers d'avenir !

L'APCM regrette que les métiers de l'artisanat ne soient pas pris spécifiquement en compte dans le rapport sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes remis hier par le Conseil d'Orientation pour l'Emploi. Au moment où la rénovation de la filière professionnelle et spécialement l'introduction du bac professionnel en 3 ans changent la donne de l'orientation, il est regrettable que le principe de la poursuite d'études semble l'emporter sur la réalité de l'insertion professionnelle. La mise à disposition d'informations, aussi parlantes soient-elles, ne remplace pas auprès de certains jeunes la rencontre physique avec un métier tel que le permet l'apprentissage.

Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services, l'artisanat rassemble plus de 510 activités différentes des plus connues (maçonnerie, menuiserie, boucherie...) aux plus récentes (micro-électronique, son et image, génie climatique...) y compris les services (mécaniques, coiffure, confection...) et la création artistique (céramique, bijouterie, arts graphiques, décoration). Elles permettent à chacun de construire son avenir à sa mesure. L'artisanat peut ainsi aider à l'orientation professionnelle pour tous les jeunes à la recherche de métiers d'avenir.

Environ 170 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat chaque année, 80 % d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation.

Contact presse

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr

www.artisanat.fr